

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, Boîte postale : 3 243 Tél. (2511) 513 822 Fax: (251-1) 51 93 21  
E-mail: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE  
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS DE L'ORGANE  
CENTRAL DU MECANISME POUR LA PREVENTION,  
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS

29 AOUT 2003  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

CENTRAL ORGAN/MEC/AMB/3.(XCIV)  
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE SUR LE  
PROCESSUS DE PAIX AU LIBERIA**

## **RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU LIBERIA**

### **I. INTRODUCTION**

1. Lors de sa 92<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Addis Abéba du 12 au 13 juin 2003, l'Organe central a suivi une communication sur la situation au Libéria. Depuis lors, un certain nombre de faits importants, touchant tout à la fois aux aspects politique et militaire du processus de paix, ont eu lieu.

### **II. EVOLUTION DU PROCESSUS DE PAIX**

2. Il convient de rappeler que les pourparlers de paix sur le Libéria avaient été convoqué par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Accra, le 4 juin 2003. A cette occasion, le Président Charles Taylor avait exprimé son intention de se démettre de ses fonctions si cela pouvait ramener la paix au Libéria. Toutefois, alors que la cérémonie d'ouverture des pourparlers de paix se déroulait à Accra, le Tribunal spécial des Nations unies pour la Sierra Léone lançait un mandat d'arrêt contre M. Taylor, par l'intermédiaire du Gouvernement du Ghana. Après la cérémonie d'ouverture et les tensions nées de l'éventualité d'une arrestation du Président Taylor, les pourparlers de paix ont commencé à Akosombo, au Ghana, sous la médiation quotidienne de l'ancien chef d'Etat nigérian, le Général Abdulsalami Abubakar, assisté d'une équipe de facilitateurs et d'experts de l'Union africaine (UA), de l'Union européenne (UE), des Nations unies, de la CEDEAO et du Département d'Etat américain.

3. Après des négociations soutenues conduites d'abord à Akosombo et ensuite à Accra, où les pourparlers de paix furent déplacés, un Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités fut conclu, le 17 août 2003, entre le Gouvernement du Libéria, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) et le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL). Un accord de paix global aurait dû intervenir dans les trente jours suivant la signature de l'Accord de cessez-le-feu ; mais il a fallu plus de temps que prévu pour y arriver, en raison d'une multitude de facteurs, dont l'exigence du LURD et du MODEL concernant la démission du Président Charles Taylor et son départ du pays. De plus, ces deux mouvements demandaient à présider le Gouvernement de transition qui serait mis en place après le départ du Président Taylor.

4. Pour sa part, le Président Taylor posait, comme préalable à son départ, l'arrivée d'une force de maintien de la paix pour garantir une passation de pouvoir en bon ordre. Il convient de rappeler, à cet égard, que le Président Taylor avait confirmé, le 6 juillet 2003, son acceptation de l'offre d'asile au Nigeria faite par le Président Olusegun Obasanjo.

5. Le 31 juillet 2003, après un Sommet extraordinaire tenu à Accra et consacré à la situation au Libéria, une délégation ministérielle de la CEDEAO s'est rendue à Monrovia dans le but d'informer le Président Taylor que la force d'avant-garde décidée par le Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, lors de sa réunion de Dakar du 22 juillet 2003, allait être déployée à Monrovia, le 4 août. La délégation a également proposé au Président Taylor de se démettre de ses fonctions le 7 août, soit trois jours après l'arrivée de la force d'avant-garde.

6. Toutefois, le Président Taylor a proposé de démissionner le 11 août et, de fait, le fit à cette date. Il transmit le pouvoir au Vice-Président Moses Blah, conformément au consensus auquel est arrivée la région et aux termes duquel la période de transition consécutive au départ du Président Taylor prendrait la forme d'un processus en deux étapes. La cérémonie de prestation de serment de M. Blah en tant que Président intérimaire s'est déroulée en présence du Président en exercice de l'Union africaine, le Président Joachim Chissano, du Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, du Président John Kufuor du Ghana, par ailleurs Président en exercice de la CEDEAO, ainsi que du Premier ministre du Togo. J'ai été, quant à moi, représenté par une délégation dirigée par l'Ambassadeur Mahamat Habib Doutoum, Commissaire intérimaire.

7. Les difficultés ont, toutefois, persisté, et ce en raison des positions prises par le LURD et le MODEL, qui continuaient à exiger de diriger la branche exécutive des institutions de transition à mettre en place après le départ de M. Blah. Après d'autres consultations au sein de la région, ainsi qu'avec les membres de la communauté internationale, le Président Blah, les dirigeants du LURD et du MODEL, qui s'étaient retrouvés à Accra, un consensus fut trouvé. De manière plus spécifique, il fut convenu que, conformément aux principes de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, la présidence et la vice-présidence de l'Exécutif seraient attribués aux partis politiques et à la société civile. Dans le même temps, il fut convenu que le LURD et le MODEL auraient leur mot à dire sur le choix final du Président et du Vice-Président.

8. Le 18 août 2003, les factions belligérantes et les partis politiques libériens ont signé l'Accord global de paix tant attendu, qui devrait ouvrir la voie au retour définitif de la paix et de la sécurité au Libéria. Dans un communiqué rendu public à cette occasion, je me suis félicité de cet événement qui constitue un important pas en avant, et j'ai lancé un appel à toutes les parties concernées afin qu'elles saisissent cette opportunité pour, ensemble, mettre un terme définitif au conflit sanglant qui a non seulement déchiré leur pays, mais a également grandement contribué à l'instabilité dans la région du fleuve Mano. De même, j'ai lancé un appel à la communauté internationale, en particulier aux Nations unies, pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire, y compris le déploiement rapide d'une force de maintien de la paix, afin de maintenir la dynamique du processus de paix.

9. En vertu de l'Accord de paix, les signataires de l'Accord de cessez-le-feu du 17 juin 2003 se sont engagés à observer une cessation des hostilités permanente et totale. L'Accord demande à la CEDEAO de mettre immédiatement sur pied une force multinationale destinée à être déployée au Libéria comme force d'interposition, en vue de garantir le cessez-le-feu, de créer une zone-tampon entre les belligérants et, partant, de créer un couloir sécurisé permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation des personnes. Le Comité mixte de contrôle (JMC), créé dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu du mois de juin, doit continuer à surveiller l'application dudit Accord. En outre, les parties signataires sont convenus de la nécessité de déployer une Force internationale de stabilisation au Libéria. En conséquence, elles ont demandé aux Nations unies, en collaboration avec la CEDEAO, l'UA et le Groupe de contact international sur le Libéria (GCIL), de faciliter la création et le déploiement, en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, d'une force chargée de soutenir le Gouvernement de transition et d'aider à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

10. L'Accord de paix contient un certain nombre d'autres dispositions concernant, entre autres, le désengagement des forces des diverses parties ; le cantonnement, le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion (CDDRR) des combattants ; la réforme du secteur sécuritaire ; la remise en liberté des prisonniers et des personnes enlevées ; le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ; et la mise sur pied d'une Commission Vérité et Réconciliation.

11. L'Accord prévoit également la mise sur pied d'un Gouvernement national de transition pour le Libéria (NTGL), qui doit être investi le 14 octobre 2003, au plus tard. Son mandat expirera en janvier 2006, avec l'installation du

Gouvernement qui sera issu des élections prévues en octobre 2005. A la suite des consultations conduites par le Médiateur avec les partis politiques, le LURD et les organisations de la société civile, les postes de membres du Gouvernement, de responsables des entreprises et établissements publics ont été attribués. L'Accord comporte des dispositions sur le choix des membres des deux autres pouvoirs, à savoir le Pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Les fonctions y relatives seront pourvues après consultations appropriées à Monrovia, dans les semaines à venir, sous supervision internationale.

12. L'Accord de paix demande à la CEDEAO, en collaboration avec l'ONU, l'UA, l'UE et le GCIL, de mettre sur pied un mécanisme de contrôle à Monrovia, sous la forme d'un Comité de suivi de l'application de l'Accord de paix (IMC), chargé de veiller à l'exécution effective et fidèle de ses dispositions par toutes les parties. De façon plus générale, les parties ont lancé un appel à la communauté internationale, y compris l'Union africaine, pour qu'elle use de ses bons offices et mette tout en œuvre pour assurer l'application, par toutes les parties, de bonne fois et avec intégrité, de l'Accord de paix, tant dans son esprit que dans sa lettre.

13. Le 20 août 2003, les représentants du gouvernement libérien et ceux du LURD et du MODEL ont choisi Gyude Bryant, Président du *Liberian Action Party*, pour diriger le Gouvernement national de transition du Libéria. Il convient de rappeler qu'aux termes de l'Accord global de paix, ni le Président et le Vice-Président du NTGL, ni les détenteurs des principaux portefeuilles ministériels et des postes de Président et de Vice-Président de l'Assemblée nationale de transition, ni le Président de la principale institution judiciaire et les Présidents des autres juridictions de la transition ne seront autorisés à postuler à des fonctions électives lors des scrutins de 2005.

### **III. DEPLOIEMENT DE L'ECOMIL**

14. Le 1<sup>er</sup> août 2003, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1497 (2003) par laquelle il a autorisé les Etats membres à créer une force multinationale au Libéria pour soutenir l'application de l'Accord de cessez-le-feu de juin 2003, et pour préparer la mise en place d'une force de stabilisation à plus long terme des Nations unies, qui assurera la relève de la force multinationale. Le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à créer cette force de stabilisation de l'ONU, qui sera chargée de soutenir le Gouvernement de transition et d'aider à l'application d'un Accord de paix global.

15. La force d'avant-garde de la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL) a commencé à arriver à Roberts International Airport (RIA), le 4 août 2003. A ce jour, environ 1500 soldats, provenant majoritairement du Nigéria, ont été déployés. Ils opèrent à Monrovia, et n'ont pas encore commencé à se déployer à l'intérieur du pays, où des combats sont signalés dans certaines zones. En plus du Ghana, d'autres contingents devraient être déployés. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, le Sénégal et le Togo ont annoncé leur intention de contribuer des troupes. Lorsqu'elle aura atteint le maximum de ses effectifs, la force de maintien de la paix comptera entre 3000 et 3500 hommes.

16. Le déploiement de la force de l'ECOMIL a été accueilli avec soulagement par les populations locales, lesquelles ont payé un lourd tribut aux combats qui ont suivi le déclenchement par le LURD, le 19 juillet 2003, d'une grande offensive contre Monrovia. Le 14 août 2003, les forces du LURD ont cédé le contrôle du port de Monrovia à l'ECOMIL, et se sont retirées de Bushrod Island. Le lendemain, et après que la division entre zones contrôlées par le LURD et celles sous contrôle des forces gouvernementales a disparu, des milliers de personnes ont traversé les ponts reliant Monrovia à Bushrod Island et au port.

17. Il convient de rappeler que les Etats unis d'Amérique ont, pour leur part, déployé 2300 marines au large des côtes libériennes pour appuyer l'ECOMIL. Le 14 août 2003, 200 marines américains sont entrés au Libéria, et ont effectué des patrouilles aux alentours de l'aéroport et du port. Depuis, près la moitié d'entre eux se sont retirés sur les navires mouillant au large de Monrovia.

#### **IV. SITUATION HUMANITAIRE**

18. La situation humanitaire du Libéria est épouvantable. Plusieurs années de guerre y ont entraîné des conséquences catastrophiques, allant de l'absence d'eau potable à l'accroissement de maladies évitables, en passant par le manque de médicaments et de nourriture. Le Libéria occupe la 174<sup>ème</sup> place sur 175 du classement mondial par l'Indice de développement humain établi par le PNUD. Entre 500 000 et 600 000 Libériens sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays, et plus de 200 000 autres sont réfugiés dans les Etats voisins. Nombre d'organismes humanitaires ont été contraints de quitter le pays après avoir été pris pour cibles aussi bien par les milices gouvernementales que par les rebelles, qui ont pillé leurs stocks et leur matériel.

19. Depuis que l'ECOMIL a été déployé, la situation s'est quelque peu améliorée, en particulier dans la capitale. L'ouverture du port de Monrovia a permis la reprise des opérations humanitaires. De même, les ONGs et les sociétés privées ont pu reprendre leurs opérations d'approvisionnement de la capitale. En outre, les organisations humanitaires ont commencé à envisager d'étendre leurs activités au-delà de Monrovia.

20. Le 17 août 2003, le gouvernement du Libéria, le LURD et le MODEL ont signé, à Accra, un Accord visant à assurer un accès libre et sans entrave à tous les territoires sous leurs contrôles respectifs et à garantir la sécurité des organisations internationales et des ONGs. Cet accord a été signé en présence de représentants de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU.

21. Toutefois, la situation sécuritaire reste précaire, ce qui impose des contraintes à la distribution de l'aide humanitaire. De plus, les combats qui se déroulent dans certaines parties du pays, notamment à Buchanan et dans le Comté de Bong, font peser des menaces sur la sécurité de dizaines de milliers de personnes déplacées, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées.

## **V. ROLE DE L'UNION AFRICAINE**

22. Depuis l'éclatement du conflit libérien, l'UA s'est impliquée dans les efforts visant à trouver à une solution pacifique et négociée. C'est ainsi que la Commission de l'UA a participé activement aux négociations d'Accra qui ont conduit à l'Accord de cessez-le-feu de juin 2003 et à l'Accord global de paix du 18 août 2003.

23. Le 6 août 2003, dans le cadre des efforts de l'UA visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région du fleuve Mano, j'ai nommé l'Ambassadeur Ramtane Lamamra comme mon Envoyé spécial au Libéria. L'Ambassadeur Lamamra, qui est un diplomate algérien chevronné, travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants des pays de la région, la CEDEAO et les Nations unies.

24. De même, la Commission a participé activement aux aspects militaires du processus de paix, prenant part aux réunions de la Commission de défense et de sécurité de la CEDEAO et du Conseil de médiation et de sécurité, ainsi qu'aux activités de l'Equipe de vérification conjointe (JVT). Le 1<sup>er</sup> août 2003, la Commission a désigné un officier pour participer aux activités de reconnaissance à Monrovia, et à la planification du déploiement de la Mission

de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL). Cet officier sera également chargé de représenter la Commission au sein du Comité mixte de contrôle.

25. Le 11 août 2003, la Commission a reçu une lettre de *World Vision Africa*, exhortant l'Union africaine à jouer un rôle de premier plan et à œuvrer davantage au règlement du conflit libérien. En particulier, *World Vision Africa* a demandé à l'UA :

- de prendre la direction des efforts visant à attirer l'attention sur la crise du Libéria, et d'intensifier ses efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires pour les activités de maintien de la paix ;
- de veiller à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des enfants ; et
- de s'engager sur le long terme au Libéria, avec pour objectifs de rétablir la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, et de jeter les bases d'un processus politique libre et ouvert.

## **VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

26. Avec la signature de l'Accord de paix global, le processus de paix au Libéria a atteint un stade important. Mais les accords de paix n'ont de valeur que s'ils sont sous-tendus par une réelle volonté politique et une détermination à les traduire en actions concrètes sur le terrain.

27. L'Accord de paix global fait plusieurs fois mention de l'Union africaine, qui, avec d'autres membres de la communauté internationale, est invitée à faciliter la mise en œuvre des engagements auxquels les parties libériennes ont souscrit. Je voudrais également rappeler que, dans son communiqué du 24 juillet, l'Organe central a demandé à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour sensibiliser la communauté internationale et favoriser la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir les efforts de la CEDEAO. D'une manière plus générale, il a été demandé à la Commission d'œuvrer étroitement, avec la CEDEAO, au règlement rapide au conflit.

28. Je me propose, à la lumière de ce qui précède, de définir les mesures concrètes que la Commission de l'UA devra prendre pour soutenir le processus de paix au Libéria. En attendant, il convient d'établir une présence de l'Union africaine à Monrovia, afin de permettre à notre organisation de jouer le rôle qui lui revient au sein du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix,



ainsi que dans d'autres structures qui sont entrain d'être mises en place, de manière à mener le processus de paix à sa conclusion logique, y compris la reconstruction et la réhabilitation au Libéria.

29. Pour sa part, et à la lumière de ce qui précède, l'Organe central pourrait :

- se réjouir de la signature de l'Accord global de paix, et appeler les parties à scrupuleusement respecter leurs obligations aux termes de cet Accord ;
- exprimer sa sincère gratitude au Président en exercice de la CEDEAO, le Président Kufuor, au Président Obasanjo et aux autres dirigeants de la région, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies, pour leurs efforts soutenus et leurs contributions cruciales à la recherche d'une solution négociée ;
- exprimer sa reconnaissance à la communauté internationale, notamment les Nations unies, l'UE, et les membres du GCIL, pour leur rôle, ainsi que pour leur soutien aux efforts de la CEDEAO, et les appeler à faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'Accord global de paix ;
- exprimer sa reconnaissance aux organisations de la société civile du Libéria, dont le Conseil inter-religieux et le Réseau des Femmes pour la paix dans la région du fleuve Mano, pour le rôle qu'ils ont joué avant et durant les négociations, et les exhorter à contribuer à l'application scrupuleuse de l'Accord global de paix ;
- se réjouir de la nomination d'un Envoyé spécial de l'UA pour le Libéria, en la personne de l'ambassadeur Lamamra, et encourager la Commission à poursuivre ses efforts visant à définir les mesures pratiques à prendre pour appuyer le processus de paix au Libéria; et
- exprimer sa préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut au Libéria, et lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance nécessaire.